



Déclaration liminaire au Comité Technique Local du 1^{er} avril 2021 de la DiSI Île-de-France

Monsieur le Président du Comité technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

C'est dans un contexte sanitaire particulièrement tendu que se tient notre Comité technique local. Tandis que l'économie va mal (mais que les grandes fortunes se portent bien), le taux d'incidence des contaminations à la Covid en Île-de-France est reparti en forte hausse et plusieurs de nos collègues sont touchés par le fléau, parfois de manière dramatique.

La CGT Finances publiques souligne que le télétravail, mesure très fortement recommandée – et à plusieurs reprises – par différents membres du gouvernement, fait l'objet d'une application très disparate à la DGFIP. Alors que la cadence de cinq jours par semaine avec aménagement possible d'une journée en présentiel est quasiment la règle en Administration Centrale, la DiSI Île-de-France tarde à appliquer de manière uniforme ces directives pourtant très claires, récemment relayées par le Secrétariat Général : « ***Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine*** ». C'est pourquoi nous continuons de revendiquer que, sur la base du volontariat, les agents qui souhaitent augmenter leur nombre de journées télétravaillées puissent le faire.

Sur la présentation du budget, nous souhaiterions pouvoir disposer d'un état simplifié reprenant à la fois la répartition de dotation prévue au programme 156 et les dépenses d'entretien des bâtiments figurant au programme 723. Nous aurons également des remarques à formuler sur certaines rubriques comptables et abondements réalisés en cours d'exercice. Le budget participatif, à forte connotation écoresponsable pour les propositions retenues, appelle lui aussi à plusieurs interrogations au regard des nécessités nées de la crise sanitaire et du devenir du CHS-CT.

La consolidation des missions d'assistance de proximité des ESI de Montreuil et de Noisiel, même si elle ne présente de prime abord qu'un caractère axé sur le pilotage, est susceptible de porter en elle une logique de restructuration qui « ***dépasse une stricte approche géographique*** » pour mieux disposer ensuite d'agents interchangeables dirigés par un chef unique. La CGT Finances publiques revendique la conservation d'une stricte compétence départementale pour chaque CID.

Le renouvellement des matériels éditiques à l'ESI de Nemours laisse comprendre, à la suite de votre visite du 22 mars, que la maîtrise d'œuvre des travaux serait factuellement supervisée par le SG. Le personnel, en très grande majorité féminin et d'un âge avancé, s'interroge sur les conditions de travail à venir, notamment avec la DPR : la charge, avec 700 000 déclarations, est colossale. L'organisation des horaires de travail, des pauses, l'attribution des primes sont autant de sujets sur lesquels les agents doivent avoir leur mot à dire.



Compte-rendu du Comité Technique Local du 1^{er} avril 2021 de la DiSI Île-de-France

Après lecture de sa déclaration liminaire, la CGT Finances publiques a insisté auprès du Président pour faire de l'allocution présidentielle de la veille un sujet prioritaire de ce CTL, avec notamment l'annonce de la fermeture des classes et ses conséquences sur les agents ne pouvant cumuler télétravail et garde d'enfants. Réponse a été faite que ce sujet ne serait abordé qu'en fin de séance en question diverse... L'ordre du jour s'est donc déroulé ainsi :

Réorganisation du service d'assistance de proximité de l'ESI Montreuil

La Direction a annoncé procéder à un « ajustement » du périmètre d'intervention de l'ESI Montreuil qui, en sus de l'assistance du 93 dont il avait déjà la charge, devient également responsable de l'assistance de la DDFiP 94 et de la DNID (dont l'antenne spécifique est à son tour supprimée), en lieu et place de l'ESI de Paris. Les CID et SIL (13 agents) du Val-de-Marne sont placés sous la responsabilité d'un inspecteur divisionnaire exerçant uniquement le pilotage mutualisé des missions d'assistance.

Après avoir rappelé son attachement au respect de la séparation des fonctions de CID et de SIL, la CGT Finances publiques a fait le constat qu'en théorie, les CID et SIL sont compétents sur leur département, mais que dans la pratique, certaines situations peuvent obliger à chercher de l'aide dans les départements voisins. Elle a rappelé qu'il était hors de question d'outrepasser la compétence géographique départementale, mais la Direction s'est bien gardée de prendre le moindre engagement sur ce sujet, si ce n'est que cela se fera sur la base du volontariat !

La CGT Finances publiques a aussi rappelé que la seule façon de ne pas mettre les services en difficulté, à tel point qu'ils ne peuvent parfois plus faire face aux missions, était d'arrêter les suppressions d'emplois et de pourvoir les postes vacants, par des recrutements sur concours et non par le recours généralisé aux contractuels.

Déménagement de la CID 93

5 ans après l'annonce par la DDFiP 93 du projet de construction de l'immeuble « Berlioz » à Bobigny, l'emménagement a enfin eu lieu en ce début d'année. Ce chantier colossal pour la CID et le SIL 93 s'est déroulé en un temps record du 25 janvier au 15 février, et a consisté à réunir la quasi-totalité des services autrefois disséminés sur 5 sites à Bobigny, Noisy-le-Sec et Drancy, soit environ 500 agents répartis sur 6 niveaux, y compris nos collègues des services d'assistance. Leur efficacité et leur professionnalisme ont été salués par un « coup de chapeau » de la DDFiP sur Ulysse 93. Pour cette opération d'ampleur, la CID a bénéficié du soutien d'un contractuel pour un mois. Le SIL attend toujours la résolution d'un problème technique par SFR pour rejoindre Berlioz.

Pour faire face au surcroît de travail demandé, plutôt que de recourir aux contractuels, pourquoi ne pas envisager la création d'une Brigade nationale de renfort aux CID, dotée d'un régime indemnitaire adéquat ?

La CGT Finances publiques en a profité pour rappeler les difficultés rencontrées par des agents recrutés en CID en tant qu'administratifs et ayant obtenu leur qualification de PAU dans la foulée, à qui la Direction générale refuse de leur verser la prime TAI, au prétexte fallacieux que leur poste ne peut être requalifié du fait du délai de séjour ! Le Tribunal administratif de Montreuil vient de rendre justice à un recours rédigé par la CGT Finances publiques de la DiSI IDF, en condamnant la DG à verser la prime à une collègue dans cette situation. Reste à espérer que la DG, avec la mauvaise foi dont elle a fait preuve dans ce dossier, ne fasse pas appel pour faire traîner les choses...

Consolidation des missions du service d'assistance de l'ESI Noisiel

Les missions de proximité de ce service ont des particularités : l'ESI Noisiel est interlocuteur privilégié pour les postes de travail et la problématique réseau de l'administration Centrale et de l'ENFiP Noisiel et Noisy-le-Grand. L'ESI devra harmoniser les processus métier de l'assistance intervenant dans les sites de l'ENFiP (Clermont-Ferrand, Toulouse, etc.) en retenant le meilleur des pratiques des équipes. Pour cette partie, l'ESI a recruté un IDIV supplémentaire. Sur la partie « Administration centrale (Bercy, Montreuil) », le Pôle Assistance se verra confier le pilotage des grandes campagnes et les commandes hors marché.

Le responsable de l'ESI a précisé que les gestes métier CID et SIL ne sont pas les mêmes, mais que les objectifs d'assistance de proximité sont souvent similaires, et que la collaboration et le renfort entre les deux services sont inévitables, d'autant que l'ESI est le point centralisateur des livraisons massives de matériels pour l'Île-de-France.

Les représentants syndicaux ont exprimé leur profonde inquiétude sur les effectifs et le Budget, en baisse. Là encore, le constat est fait que les sous-effectifs de la CID nécessitent de recourir à de l'aide d'autres services, **tel que le CSR**, pour faire face aux missions. La CGT a insisté sur la nécessité de compenser les postes vacants et de remplacer les nombreux départs en retraite à venir par des recrutements de titulaires à la hauteur des besoins. Encore une fois, réponse nous est faite que « si l'on ne trouve pas en interne les ressources dont nous avons besoin, des solutions externes seront mises en œuvre ». Autrement dit, le recours aux contractuels.

Transfert des applications du secteur public local (SPL) à l'ESI Versailles

La nouvelle charge d'exploitation applicative, associée au maintien du développement d'Hélios et des patchs de données a nécessité un renforcement de 12 analystes-développeurs arrivés le 1^{er} septembre 2020. Bien que rassurante sur le papier, cette nouvelle organisation, qui double le nombre des équipes (4 au lieu de 2), ne pêche certes pas par sa cohérence (regroupement de toutes les applications du SPL), mais présente de nombreux aspects de spécialisation, notamment sur la mise au point de patchs complexes. La CGT en a fait la remarque.

Présentation du Budget de la DiSI Île-de-France

Il s'agit du premier budget couvrant un exercice complet pour la DiSI IDF, celui de 2019 comprenant 2 enveloppes de plus, correspondant aux anciennes DiSI Paris-Normandie et Paris-Champagne. Les documents fournis, malaisés à lire, portent essentiellement sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF) du programme 156.

Le Directeur a précisé que l'abondement de 95 000 € consenti en 2020, couvrant les frais liés à la crise sanitaire, a été dédié à l'achat de matériels d'hygiène, produits sanitaires, lingettes et frais de nettoyages supplémentaires.

À noter que l'affranchissement informatique a atteint près de 9,4 millions d'euros en 2020 et que les travaux de renouvellement des matériels d'impression et de mise sous pli à Nemours ont nécessité une enveloppe supplémentaire de 105 000 €. On peut donc constater que l'éditique demeure une activité toujours présente, et reste un cœur de métier.

60 000 € de crédits supplémentaires ont été investis dans la salle d'hébergement de l'ESI Noisiel, malgré les difficultés en effectifs que connaissent les équipes Hébergement et Système, qui risquent de s'aggraver encore cette année. La CGT Finances publiques est ré-intervenue sur ce problème en questions diverses (voir plus loin).

Expérimentation du Budget « participatif »

Une enveloppe de 50 000 € est mise à disposition pour des dépenses éligibles à l'initiative des personnels. Un Comité de sélection composé de 3 collègues par ESI (leur identité n'est pas précisée) et présidé par la Direction est chargé de retenir des projets : 7 parmi les 48 propositions. Y figurent l'achat de mugs et de gourdes en verre au logo de l'ESI, la végétalisation de bureaux, du tri sélectif, l'achat de tableaux décoratifs, la décoration de halls d'accueil, un stationnement de vélos (Nemours) et un coach écologique censé nous « fournir des compétences que l'on n'a pas sur place... »

Les représentants du personnel ont fait remarquer que la fixation du montant initial de l'enveloppe n'a pas fait l'objet d'une argumentation de la part de la Direction, que les élus du CHS-CT ont été exclus d'office du Comité de sélection pour cause potentielle de conflit d'intérêt (alors que la question ne semble pas se poser pour la Direction qui décide elle-même de l'utilisation des budgets de la DGF, du CHS-CT et du budget participatif !), que le rôle d'un « coach écologique » reste un mystère et que notre

organisation interne du travail n'a nul besoin d'un apport extérieur par « séminaire » d'entreprise privée, au regard du souvenir déplorable laissé par la gestion du personnel à France Télécom, par exemple.

Le Directeur prétend que pour lui, le « rapport entre budget participatif et CHS-CT n'est pas évident à définir. » Dans ce cas, pour quelle raison les élus du CHS-CT ont été exclus du Comité de sélection ?

Disons-le tout net, la CGT Finances publiques condamne cette expérimentation qui est une machine de guerre contre les organisations syndicales. Qui y participe et en étant représentatif de qui (contrairement aux représentants des personnels légitimement élus) ? Sur quels critères ? Sur quel temps de préparation ? Les 50 000 € de budget représentent les 2/3 de celui du CHS-CT et pendant ce temps, certains collègues en télétravail ne sont pas pourvus d'écrans, de fauteuils adaptés, ni de téléphones !

Avancement des travaux de l'EIFI de Nemours

Nemours fait partie des sites « survivants » avec Meyzieu, Poitiers et Reims, tandis que ceux de Marseille, Strasbourg, Clermont-Ferrand et à court terme celui de Limoges ferment, constituant une catastrophe sociale déplorable et anxiogène pour tous les collègues dont les postes sont supprimés. Le renouvellement des matériels éditiques de Nemours s'inscrit dans la « nouvelle trajectoire éditique » présentée lors du groupe de travail national du 30 octobre 2019. Les nouvelles machines affichent une capacité en rapidité d'impression qui peuvent doubler les performances obtenues jusqu'à présent. Des formations se tiendront de fin juin à début juillet.

Les représentants du personnel ont rappelé que les cas de Covid relevés à Meyzieu avaient entraîné la fermeture de l'atelier. Le chef d'ESI a affirmé que les règles sanitaires devront être respectées à la lettre et qu'un vacataire qui les transgresserait serait purement et simplement renvoyé ! Alors que l'an dernier, la date limite de dépôt des déclarations 2042 avait été repoussée au 18 juin, la CGT Finances publiques a constaté qu'elle reste fixée au 19 mai, la production devra donc se terminer vers le 23 avril, le plateau devant être libéré le 26 avril. Les cadences risquent d'être terribles dans un contexte sanitaire très défavorable et cette situation ne doit en aucun cas entraîner un surcroît de pression sur les agents.

QUESTIONS DIVERSES

Le gouvernement renforce les mesures de sécurité sanitaire

Malgré la situation sanitaire et les difficultés ajoutées par l'usage des transports en communs sur la région Île-de-France, il n'y a pas de consignes particulières selon le Directeur. Le nombre de jours télétravaillés est à déterminer pour chaque agent, lorsque le télétravail « est possible ». Un recensement a eu lieu pour identifier les télétravailleurs potentiels. À la date du CTL, sur les 612 agents de la DiSI, il y aurait 392 télétravailleurs potentiels et 360 recensés. 9 demandes formulées en février ont fait l'objet d'un refus, mais seront réexaminées.

Pour la CGT Finances publiques il y a là un double langage : d'un côté le Directeur affirme appliquer les consignes gouvernementales, de l'autre une partie des jours souhaités peuvent être refusés en invoquant nécessité de service. Les mesures du protocole sanitaire renforcé prévoient que dans le cas de classes fermées, l'un des deux parents puisse bénéficier d'une autorisation d'absence pour garde d'enfants qu'à la condition que le télétravail soit impossible. Ahurissant retournement de veste puisque jusqu'à présent, la plupart des Directions refusaient le télétravail les mercredis aux parents, au prétexte que celui-ci était considéré incompatible avec la garde d'enfants !

Au moment où ces lignes sont écrites, toujours aucune réponse de la DiSI sur les autorisations d'absence pour les parents ayant des jeunes enfants et télétravaillant. Pour la CGT, le télétravail n'est pas un mode de garde !

Les CID/SIL enfin éligibles au télétravail !

Jusqu'à-là exclus du dispositif d'admission au télétravail, le « feu vert » a été accordé en mars par SI2, après des mois de tergiversations. Ainsi, l'ESI Paris a recensé les candidatures : environ 30 % des agents souhaitent en bénéficier. Le nombre de jours télétravaillés étant pour l'instant plafonnés au moins jusqu'à fin juin à 1 par semaine, la CGT Finances publiques a trouvé qu'au regard de la situation sanitaire, cette mise en place était plutôt timide...